



COMMUNE DE

St-Légier-La Chiésaz

CONSEIL COMMUNAL

Le 3 juin 2008

Préavis no 12/2008 concernant la  
demande d'un crédit d'étude pour  
le Plan Partiel d'Affectation PPA  
« En Bendes ».

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz du 2 juin 2008 présidée par Monsieur Guy Marti, Président.

Le Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz, vu le préavis N° 12/2008, oui le rapport des commissions chargées de son étude.

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à la majorité des voix moins 1 avis contraire et 2 abstentions les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- Octroyer à la Municipalité le crédit d'étude demandé de CHF 52'600.-
- Encaisser la participation du triage forestier de la Veveysse
- Financer la dépense par la trésorerie courante
- Autoriser la Municipalité à amortir le solde de cette dépense à charge du compte 450.3185 « Transport et élimination des ordures », sur les exercices courants.

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 2 juin 2008.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

  
Guy Marti



La secrétaire

  
Valérie Wullemin